

Les bienfaits du mois de Chaabane suite

Vendredi 29 mai 2015

Chers frères et sœurs,

Nous continuons aujourd'hui avec le sujet du mois sacré de Chaabane, dont nous avons évoqué les bienfaits la semaine dernière. Notre prophète (saw) le jeûnait parfois entièrement ou partiellement. La nuit de la moitié de Chaabane est importante comme le rappelle ce hadith :

« Certes, Allah examine les gens la nuit du quinzième jour de Chaâbane et accorde son pardon à tous excepté le mécréant et le rancunier. »

Faisons notre examen de conscience et inquiétons nous de savoir si nous ne commettons pas le péché d'association (chirk) car il ne faut pas se croire exempté ; même les meilleurs prophètes ont invoqué Dieu de les préserver de l'association, comme notre père Ibrahim, paix sur lui :

« Et (rappelle-toi) quand Abraham dit: «Ô mon Seigneur, fais de cette cité un lieu sûr, et préserve-moi ainsi que mes enfants de l'adoration des idoles. Ô mon Seigneur, elles (les idoles) ont égaré beaucoup de gens. Quiconque me suit est des miens. Quant à celui qui me désobéit... c'est Toi, le Pardonneur, le Très Miséricordieux » (Ibrahim, v. 35.36)

L'ostentation, le fait de se mettre exagérément en avant, et l'orgueil sont des formes d'association.

De même, il faut éviter de se disputer avec ses frères, ses voisins ...surtout pour des raisons qui concernent la vie matérielle et le bas monde. Notre Seigneur nous a donné la description du vrai croyant : Et [il appartient également] à ceux qui sont venus après eux en disant: **« Seigneur, pardonne-nous, ainsi qu'à nos frères qui nous ont précédés dans la foi; et ne mets dans nos cœurs aucune rancœur pour ceux qui ont cru. Seigneur, Tu es Compatissant et Très Miséricordieux ».** (L'Exode verset 10)

Prenons exemple sur cette parole laissée par des personnes douées de discernement : « Pardonne aux pécheurs et Dieu te pardonnera »

Mais attention, parmi les bid3as, « innovation », de la moitié de chaabane, des personnes croient, en s'appuyant sur le verset 4 de la sourate Ad-Dukhan que tout se décide cette nuit-là : **« (Nous l'avons fait descendre en une nuit bénie, Nous sommes en vérité Celui qui avertit), durant laquelle est décidé tout ordre sage »** Mais ceci est faux, c'est la nuit du destin de Ramadan qui a ce rôle. Et d'autres personnes prient toute la nuit durant cette nuit de mi Chaabane alors qu'elles ne le font pas les autres nuits. Ceci n'a pas été accompli par notre prophète (saw), c'est donc un travail sans bénéfice pour son auteur. Chers croyants, suivons l'ordre donné par Allah dans son livre :

« Et ne soyez pas comme ceux qui se sont divisés et se sont mis à disputer, après que les preuves leur furent venues, et ceux-là auront un énorme châtement. » (La famille d'Imran, v 105)

Et dans la sourate Yunus (verset 57) il est dit : **« Ô gens! Une exhortation vous est venue, de votre Seigneur, une guérison de ce qui est dans les poitrines, un guide et une miséricorde pour les croyants. »** Terminons enfin par ce dernier verset (La Table Servie v3) :

« (...) Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion, et accompli sur vous Mon bienfait. Et J'agrée l'Islam comme religion pour vous. Si quelqu'un est contraint par la faim, sans inclination vers le péché... alors, Allah est Pardonneur et Miséricordieux » Notre religion est complète et n'a pas besoin d'innovation.

Assalamoualeykoum warahmatoulahi ta3ala wa barakatouh